



MAIRIE
de
L O R M E S
B.P. N° 6
58140

Tél. : 03.86.22.31.55
Fax : 03.86.22.84.73

Lormes, le 21.02.2018

Le Maire de Lormes

aux parents

E-mail : contactmairielormes@lormes.fr

NF : JBM

Madame, Monsieur,

La commune de Lormes a été sollicitée en ce début d'année 2018 pour la mise en place d'une garderie le matin à partir de **7h20**.

Certains parents se sont montrés intéressés par cette possibilité suite au questionnaire qui a été distribué.

J'ai le plaisir de vous annoncer que vous pouvez donc inscrire votre enfant à partir du lundi 26 février 2018 grâce à la collaboration du centre social intercommunal.

Pour inscrire votre enfant de façon ponctuelle ou régulière il est nécessaire de compléter **une Fiche sanitaire et de renseignements** (téléchargeable sur www.cs-lormes.fr ou disponible au centre social) uniquement si vous ne l'avez pas déjà complétée ainsi que **le coupon d'inscription joint**. Dans le cas où vous souhaitez inscrire votre enfant de façon ponctuelle, il sera nécessaire de prévenir l'école et le centre social des dates auxquelles il sera présent le plus tôt possible et au plus tard la veille avant 17h00.

Les enfants seront accueillis à l'école maternelle de Lormes par une ATSEM ou un animateur du Centre Social à partir de 7h20 jusqu'à 8h20. Les enfants de l'école primaire seront accompagnés vers leur école à cet horaire. Toute demande de garde avant 8h20 sera facturée.

La séance vous sera facturée en fonction de votre quotient familial et une adhésion au Centre Social apparaîtra sur votre facture si vous n'êtes pas déjà adhérent.

Tranche	Correspondance quotient familial	Tarif Périodique MATIN (à la séance)
Tranche 1	0€ à 450€	0.98€

Tranche 2	451€ à 600€	1,00 €
Tranche 3	601€ à 750€	1,10 €
Tranche 4	> à 750€	1,20€
Adhésion annuelle (obligatoire / facturée à la première inscription et valable pour l'année civile) : 10€ (individuelle) 15€ (familiale)		

Vous souhaitant bonne réception de cette information, je vous prie d'agréer, mes respectueuses salutations.



Fabien BAZIN
Maire de Lormes
Vice-président du Conseil Départemental de la Nièvre

INSCRIPTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE MATIN

A LORMES

Je soussigné(e) M....., responsable de l'enfant
..... scolarisé en classe de

Adresse :

.....

Téléphone Fixe :Téléphone portable :

Je souhaite inscrire mon enfant de façon régulière à l'accueil périscolaire matin à Lormes
de façon régulière les jours suivants :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Je souhaite inscrire mon enfant de façon ponctuelle à l'accueil périscolaire matin à Lormes.

Dans ce cas, je préviens l'école et le Centre Social des jours de présence de mon enfant le plus
tôt possible et au plus tard la veille avant 17h00.

Signature